

St-Constant
19 septembre 2005

Commission pour le projet de l'autoroute 30.
À qui de droit.

En vue d'une meilleure compréhension des impacts du tronçon Jean-Leman, indissociable du parachèvement du tronçon St-Constant-Candiac, je me suis fait un devoir d'assister à toutes les journées et soirées d'information. Suite à l'écoute des questions, réponses et interventions diverses, comme citoyenne responsable, je veux, par ce mémoire, vous faire part de l'inconséquence flagrante des objectifs du développement durable promulgués par le gouvernement et la construction d'un tel tronçon destructeur de notre environnement.

Nous sommes loin des années au Québec, où l'eau, la forêt, le sol arable nous semblaient des ressources inépuisables. Ce tronçon Jean-Leman est, une fois de plus, une agression environnementale qui peut être évitée. La contamination des sels de déglacage sur une distance prolongée pouvant se répandre plus facilement en zone agricole constitue une menace additionnelle. Lorsqu'on a la possibilité de préserver notre maigre 2% de terres agricoles cultivables, on a l'obligation morale de le faire pour la survie alimentaire. Autour d'une grande agglomération comme Montréal, une autoroute en zone verte favorise inévitablement le développement urbain. Les interventions de la ville de Candiac le démontrent assez bien...De plus, le déboisement dans la région est problématique. Le boisé au sud de Candiac s'y trouve menacé. On sait tous que les boisés jouent un rôle important dans la conservation des terres arables en limitant les impacts de l'érosion éolienne, en maintenant la biodiversité et en contribuant par les eaux de ruissellement à diluer les eaux contaminées. Ainsi la nécessité de préserver nos forêts est primordiale pour le maintien de la nappe phréatique.

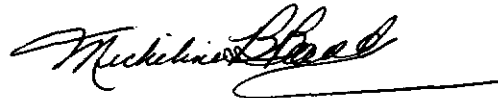
Je veux de plus revenir particulièrement sur notre devoir de conserver intégralement nos sols arables les plus fertiles au Québec. Par l'acceptation du tronçon Jean-Leman en zone agricole, encore une fois, on vient soustraire des dizaines d'hectares en plus des centaines d'autres auparavant. Nous sommes dans une région dynamique, compétitive avec les meilleures conditions climatiques et pédoclimatiques à l'échelle provinciale. Alors, pourquoi s'acharnent-on à vouloir les gaspiller quand on a la possibilité de les épargner? La terre est un patrimoine collectif, une richesse collective. Buffon écrivait au 18^e siècle : « ...les humains dilapident et souillent la nature, mais, dans sa générosité, elle est capable de le supporter. » Hubert Reeves, aujourd'hui 21^e siècle, dans Sciences et Avenir, proclame : « C'était vrai alors, ça ne l'est plus aujourd'hui. Ce qui a changé, c'est que, depuis un demi-siècle, des actions locales ont des répercussions sur la totalité de la planète. Les limites du supportable sont peut-

être dépassées. La TERRE n'en peut plus! » Les objectifs du développement durable doivent être mis de l'avant.

Ce projet de tronçon s'inscrit donc dans une perspective de destruction de ressources et de détérioration de l'environnement et de la qualité de vie. En dépit des mesures de protection du territoire agricole, à coups d'autoroutes, de centres commerciaux et de nouveaux quartiers résidentiels, 1500 km² des meilleures terres agricoles ont disparu au Québec depuis seulement trois décennies. De plus, avec ce tronçon, l'environnement sonore actuel augmentera en décibels, notre besoin de vivre de l'harmonie que créent les grands espaces avec la beauté du paysage sera à jamais perturbé. C'est une perte inestimable à court et à long terme. La terre nous est prêtée, ne l'oublions pas!

Avec ces audiences, j'ose espérer que vos recommandations favoriseront la protection de notre environnement et non sa destruction.

Bien à vous,
Micheline Beaudin B

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Micheline Beaudin B', with a long horizontal flourish extending to the right.